**Jn 10, 11-16**

Dans l’Evangile de ce dimanche, Jésus nous donne un enseignement sur la mission de Pasteur dans l’Eglise. Pour nous Prêtre, c’est un Evangile qui interpelle car, par le Sacrement de l’Ordination, le Prêtre est constitué comme participant à la fonction de Pasteur de Notre Seigneur Jésus-Christ, mission qu’il remplit auprès des âmes qui lui sont confiées par le Christ via l’autorité ecclésiastique légitime.

Le Pasteur est le garant et le responsable auprès de Dieu de l’unité et de la vie du troupeau, de la communauté ; les 2, la vie et l’unité, étant intimement liées : la vie d’un organisme repose sur la cohérence des différentes parties qui coopèrent les unes avec les autres pour le bien et la vie du tout et de chacune des parties. En arrière-fond, nous retrouvons la correspondance métaphysique fondamentale des transcendantaux que sont l’Un et l’Être.

Nous le savons, l’unité d’une communauté chrétienne est le fruit de sa prière car elle est une grâce qui vient de Dieu et est le reflet et la participation à l’unité trinitaire de Dieu. Lors de la Sainte Cène, Jésus prie pour l’unité de l’Eglise : « Je ne prie pas seulement pour eux [i.e. les Apôtres] mais encore pour ceux qui par leur parole croiront en Moi : afin qu’ils soient tous Un, comme Vous mon Père êtes en Moi et Moi en Vous ; qu’ils soient de même Un en Nous et qu’ainsi le monde croie que c’est Vous qui m’avez envoyé » (Jn 17 ? 20-21).

Ainsi, à partie de ce passage issu de la Prière sacerdotale de Jésus, on peut affirmer plus exactement que c’est la prière du Christ qui fait l’unité de l’Eglise et des communautés chrétiennes en l’enracinant dans l’Unité de la Vie trinitaire. C’est la prière de Jésus, qui est toute-puissante, qui est la source de l’unité de l’Eglise. Nous mêmes, en priant, comme nous le demande Jésus, nous participons à la Prière du Christ, nous actualisons dans le temps la Prière de Jésus au Ciel qui continue son œuvre d’Intermédiation auprès du Père, comme Il le fit sur Terre, ainsi que nous le décrit le Livre de l’Apocalypse, où Jésus demeure l’Agneau comme immolé sur le Trône divin.

In fine, ce n’est pas le Prêtre qui fait l’unité du troupeau mais le Christ : à travers les Sacrements, le Prêtre agissant in Persona Christi, diffuse dans le Corps mystique du Christ, qu’est l’Eglise, la Grâce de vie et d’unité qu’est le Christ Lui-même qui a donné sa Vie pour son Eglise sur la Croix, Vie qui est issue de son Cœur transpercé.

Ainsi, la Vie et l’Unité de l’Eglise sont un fruit des Sacrements, elles s’enracinent dans les Sacrements. C’est grâce aux Sacrements que l’Eglise n’est pas une simple association de croyants qui peut être dissoute ou se dissoudre d’elle-même, mais est le Corps mystique du Christ qui vit de la Vie de Dieu et participe à son Unité trinitaire.

Nous comprenons ainsi la place irremplaçable des Sacrements et de leur différence avec les autres prières. Nous retrouvons les autres formes de prières qui ne sont pas Sacrements, dans toutes les autres religions : ce qui fait la force surnaturelle de l’Eglise et de nos communautés ce sont les Sacrements.

L’Eglise est construite non pas sur les Sacramentaux, même si ceux-ci ne peuvent être négligés mais sur les Sacrements. Le Prêtre réalise sa mission de Bon Pasteur via les Sacrements par lesquels Jésus-Christ diffuse la Grâce capitale à travers son Corps qu’est l’Eglise.

Le Bon pasteur est le Pasteur à l’image du Christ, qui participe à la Bonté du Christ, qui ne s’appartient plus et ne peut que donner le Christ Lui-même. Or ce don ne peut se faire réellement que dans les Sacrements. L’Eglise qui met les Sacrements entre parenthèse, privilégiant les sacramentaux, est une Eglise qui est menacée de se désagréger, qui est menacée de mort. C’est réduire l’Eglise, aux communautés ecclésiales protestantes, voire aux sectes qui prient aussi mais non pas sur ce fondement sacramentel.

Avec l’affaiblissement des Sacrements, leur mise entre parenthèses, nous assistons au retour d’un certain pélagianisme, vielle hérésie de l’antiquité, qui affirme que par nos propres forces, par nos petites prières, nous pouvons nous sauver et que le Christ n’est là que pour nous montrer l’exemple, nous aider. Non sans le Christ nous ne pouvons absolument rien. Seul le Christ peut nous sauver, seuls les Sacrements sont les moyens ordinaires voulus et institués par Notre Seigneur Jésus-Christ pour donner son Salut à l’Eglise. Les autres moyens ne sont que subsidiaires i.e. sont au service des Sacrements et ne peuvent réellement les remplacer.

Dieu respecte toujours ce qu’Il crée et Il ne revient jamais sur sa Parole, et s’Il permet que celle-ci ne soit pas appliquée, cela est toujours une conséquence des péchés de l’homme et de sa misère. Ainsi dans des conditions particulières, soit objectives, comme par exemple lors de la révolution française ou dans les camps de concentration, soit subjectives, comme pour les divorcés remariés, Dieu permet que l’accès aux Sacrements ne soit plus possible, et cela est la conséquence de la faute des hommes. L’homme fait l’expérience de la misère de l’enfant prodigue, de la faim spirituelle. Cette situation est une situation d’extrême indigence spirituelle contre laquelle, le Pasteur, s’il est le bon Pasteur, doit lutter au maximum de ses forces en essayant d’utiliser tous les stratagèmes possibles pour nourrir au mieux les fidèles qui lui sont confiés.

En cette période de confinement que nous vivons, la méditation de l’Evangile de Bon Pasteur qui nous est donné en ce 2ème dimanche après Pâques, nous amène à nous interroger sur cette question des Sacrements qui au cours des dernières semaines a été au centre des préoccupations de nos fidèles : quelle énergie les pasteurs ont-ils déployée pour en permettre l’accès ? Ont-ils essayé de faire preuve d’autant d’ingénuité que pour la distribution des vivres et des services sociaux pour les pauvres de la rue, ce qui est très louable car l’aide aux pauvres est une mission majeure de l’Eglise ? Ainsi, par exemple, n’y avait-il pas la possibilité dans le cadre des promenades permises par l’Etat, après avoir visionné la Messe sur internet, d’organiser l’accès individuel aux Sacrements à la paroisse toute proche en respectant les barrières sanitaires dans les églises qui avaient le droit de rester ouvertes tous les jours pour les dévotions privées ? Ces questions ne sont pas anodines car de la réponse dépend la catégorie dans laquelle au Jugement dernier Jésus placera les Pasteurs : dans la catégorie du Bon Pasteur ou dans celle du mercenaire qui a fui au moment du danger. Aussi, comment dans ces conditions ne pas comprendre que certains pasteurs ne se sentent obligés en conscience de pallier aux défections d’autres pasteurs dans leurs responsabilités?

Le jugement n’appartient qu’à Dieu seul, et je ne me permettrais pas de juger quiconque, surtout les supérieurs ecclésiastiques. Mais le Seigneur m’a donné une conscience éclairée par l’enseignement et l’exemple de Notre Seigneur Jésus-Christ et qui m’amène à me poser certaines questions légitimes.